

18/6/03

FINANCIERE V A L I M
Société à Responsabilité Limitée au capital de 605 200 euros
Siège Social : 17, rue du Vieux Marché aux Grains 67000 STRASBOURG
RCS:STRASBOURG B 337 577 431

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 juin 2003**

L'an deux mil trois,

Le 24 juin,

A 19 heures,

Les associés de FINANCIERE V A L I M, société à responsabilité limitée au capital de 605 200 Euros, divisé en 37825 parts de 16 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 17, rue du Vieux Marché aux Grains 67000 STRASBOURG, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Denis OUSSADON possédant 18 912 parts.

Monsieur Jacques BENARROCH possédant 18 913 parts.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis OUSSADON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, et prenant acte de ce que la société au vu de sa situation est tenue à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

Monsieur Bernard SCHARLY demeurant 10 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Et la Société d'Expertise Comptable COFIME sise 47 rue de Morat 68000 COLMAR,
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007/2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Two handwritten signatures in black ink are located at the bottom right of the page. The signature on the left is a stylized, cursive signature, possibly of the President. The signature on the right is a more circular, scribbled signature, possibly of the gérant or an associated signatory.



COFIMÉ
société d'expertise comptable

68008 COLMAR CEDEX
47, rue de Morat - BP 588
Tél. 03 89 22 99 00
Fax 03 89 22 99 10
E-Mail : hlbcofime@hlb-cofime.com

67601 SÉLESTAT CEDEX
1, boulevard de Nancy - BP 7
Tél. 03 88 58 89 39
Fax 03 88 82 90 72
E-Mail : hlbcofime.selestat@hlb-cofime.com

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
4, rue Schwilgué
Tél. 03 88 66 50 99
Fax 03 88 67 98 32
E-Mail : hlbcofime.strasb@hlb-cofime.com

SOCIETE FINANCIERE VALIM Sarl
17 Rue du Vieux Marché aux Grains

67000 STRASBOURG

Colmar, le 14 Octobre 2003

Messieurs,

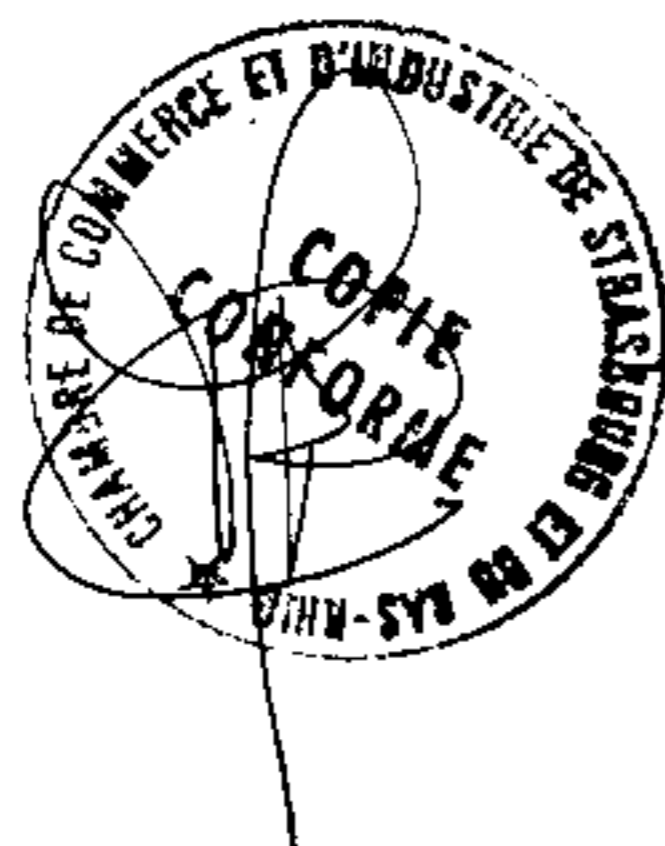
Vous avez bien voulu proposer notre candidature aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de votre société.

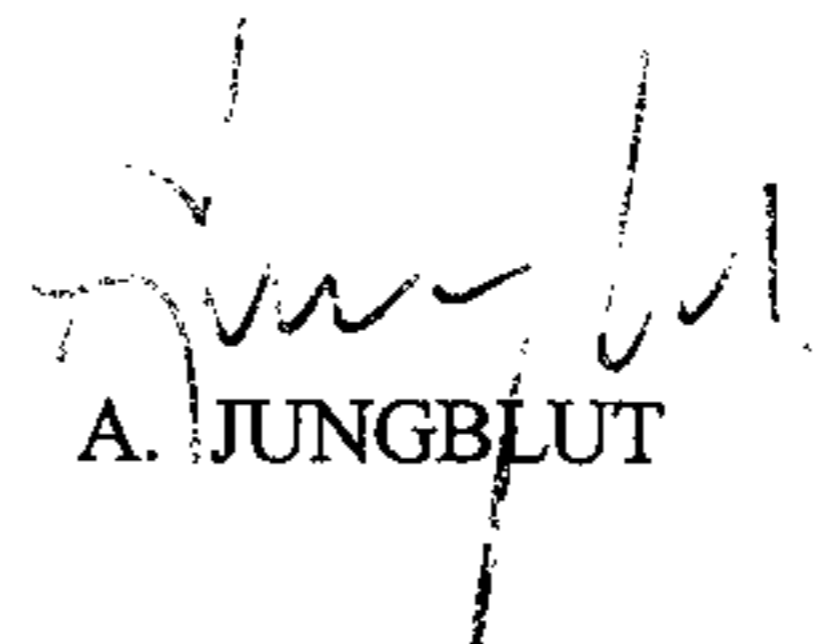
Nous vous remercions de cette proposition et vous confirmons notre accord pour accepter ce mandat.

Nous vous précisons que nous ne tombons sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par les articles L. 225-224 et L. 225-225 du Code de Commerce.

Nous certifions être régulièrement inscrits à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.




A. JUNGBLUT

FINANCIERE VALIM Sàrl

17 rue du Vieux Marché aux Grains
67000 STRASBOURG

Oberhausbergen,
le 27 juin 2003

Messieurs,

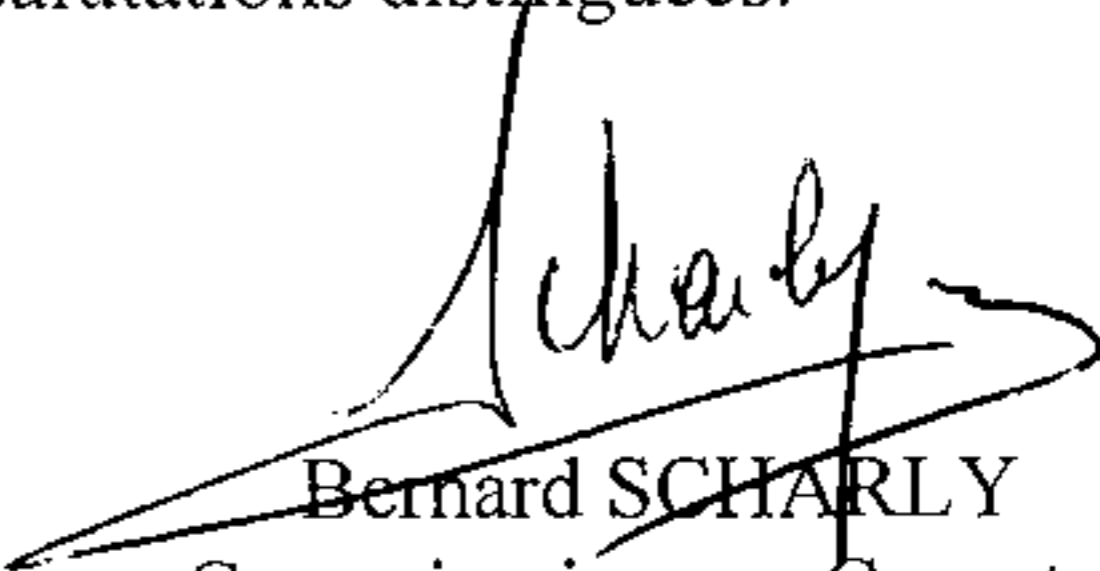
Vous avez bien voulu proposer ma candidature aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de votre société, à compter du 24 juin 2003.

Je vous remercie de cette proposition et vous confirme mon accord pour accepter ce mandat.

Je vous précise que je ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par les articles 220 et 221 de la loi du 24 juillet 1966.

Je certifie être régulièrement inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires au Comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Bernard SCHARLY
Commissaire aux Comptes

